

les affaires

2,25 \$ | SEMAINE DU 7 AU 13 JUIN 2008 | WWW.LESAFFAIRES.COM

Des forêts communales pour sortir de la crise

Ressources naturelles. Inspirés par le précédent de Mont-Carmel, plusieurs villages veulent reprendre la maîtrise de leur forêt.

La ville de Mont-Carmel, dans le Bas Saint-Laurent, a ravivé l'espoir dans plusieurs villages forestiers. Elle a obtenu, il y a quelques semaines, l'aval du gouvernement du Québec pour son projet de

forêt communale.

Mont-Carmel, une municipalité de 1 228 habitants de la région de Kamouraska, établit un précédent en obtenant les mêmes droits d'usage que ceux obtenus par les indus-

triels de la forêt qui ont conclu avec l'État québécois des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). La municipalité détient des droits de coupe sur 2 400 mètres cubes de bois

par année, ce qui correspond à environ 70 chargements de camion de bois d'œuvre. C'est une modeste allocation de bois commercial, mais elle constitue un élément clé dans le projet de gestion multi-

ressources que Mont-Carmel veut instaurer, inspiré de l'expérience des communes forestières françaises.

« Nous passons d'un régime où la forêt est liée à une usine à un régime où la forêt appar-

tient à la communauté qui en vit, dit le maire de Mont-Carmel, Yvon Soucy. Le modèle de la forêt communale nous est apparu comme celui qui répondait le mieux à nos attentes parce qu'il rétablit ▶

▶ le lien entre la forêt et la communauté. Désormais, nous prenons en charge les activités forestières chez nous. »

Le CAAF de la municipalité équivaut à environ le tiers du CAAF qui avait été consenti auparavant à l'entreprise Bois de sciage Lafontaine. À l'automne 2005, cette société avait fermé la scierie de Mont-Carmel, qui employait une vingtaine de personnes, et se proposait de rapatrier tout le bois à son usine de Sainte-

Perpétue, dans Chaudière-Appalaches. La municipalité s'est alors opposée à ce projet et a proposé de s'occuper elle-même de sa forêt.

La forêt communale de Mont-Carmel mesure environ 65 kilomètres carrés et comprend aussi une pourvoirie, la Baronnie, que la municipalité projette de relancer. Cette dernière compte aussi utiliser la biomasse pour chauffer ses édifices publics (bureau municipal, église et école).

Le montage financier de la reprise en main de la forêt par la municipalité repose sur une contribution du gouvernement de Québec de 85 000 \$ par an pendant six ans, et sur des recettes annuelles de l'ordre de 120 000 à 140 000 \$ tirées de la vente du bois.

L'Abitibi s'y intéresse

En Abitibi, les villages de Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt, qui totalisent 580 habitants, revendiquent

eux aussi le droit d'exploiter la forêt dont leur économie dépend. Mais lassés d'attendre, les trois villages pressent le premier ministre Jean Charest de se saisir de l'affaire.

La scierie d'AbitibiBowater à Champneuf a employé jusqu'à 110 personnes dans ses bonnes années, mais n'avait plus que 55 employés au moment de sa fermeture, au printemps 2006. La compagnie a transféré ses activités à Senneterre mais détient encore les droits de

coupe dans la forêt à proximité des trois villages.

Ceux-ci ont élaboré un plan de diversification qui les ferait passer d'une économie fondée exclusivement sur le sciage à une économie de fermes forestières, où pousseront des saules, utilisés entre autres dans la production d'éthanol cellulosique, et de bleuetières. Ils envisagent aussi la relance de la scierie en la spécialisant dans la taille des gros bois.

« Il n'y a pas que du bois de

construction dans la forêt », rappelle le maire de Champneuf, Rosaire Guénette.

Ces villages revendiquent un territoire d'une superficie de quelque 150 000 hectares pour en tirer 50 000 mètres cubes de bois par année, soit le tiers de l'allocation d'AbitibiBowater. Le montage financier n'est pas encore définitif, mais le maire de Champneuf assure que les fonds proviendront du secteur privé abitibien.

A. Duhamel